

La vente de l'entreprise artisanale

**Cédant et repreneur
d'entreprise artisanale**

**La CMA diffuse votre
offre de vente**

► Contacts

**Service développement
économique**

• Toulouse
05 61 10 47 14
nwatek@cm-toulouse.fr

• Saint-Gaudens
05 61 89 17 57
dricou@cm-toulouse.fr



www.cm-toulouse.fr

► Objectif

Diffuser et promouvoir le plus largement possible les offres de vente auprès des repreneurs.

► Bénéficiaires

Chef d'entreprise artisanale souhaitant transmettre son affaire.

► Prestation

La CMA vous fournit la prestation suivante :

- la rédaction de l'offre de vente,
- la diffusion de l'offre sur 4 supports de communication :
 - le bulletin départemental d'offre de vente de fonds,
 - la revue régionale « Act contact Midi-Pyrénées »,
 - www.actcontact.net : diffusion des offres des 4 régions du grand sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur),
 - www.bnoa.net : diffusion des offres des chambres de métiers et de l'artisanat de France,
- la promotion des offres lors de salons ou forums spécialisés.

► Modalités

A la demande du dirigeant, après une visite dans l'entreprise, signature de la convention de mise en vente entre le chef d'entreprise et le président de la CMA.

Durée de la convention : 2 ans.

► Références

90 offres de cession diffusées par an et 310 mises en relation.

► Tarif de la prestation

Tarif forfaitaire de 220 € pour 2 ans de diffusion sur l'ensemble des supports.